

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE L 'ASSOCIATION INF'OGM**

## SOMMAIRE

1) Vie associative.....	3
Le Conseil d'Administration.....	3
L'équipe salariée.....	4
Le fonctionnement d'Inf'OGM.....	4
2) Contexte thématique et ligne éditoriale.....	4
3) L'actualité OGM et semences à travers les veilles d'informations.....	6
La veille juridique.....	6
La veille Europe.....	6
La veille semences.....	6
4) Les réalisations de l'année.....	7
Le site Inf'OGM.....	7
Le journal Inf'OGM.....	7
Articles écrits par des rédacteurs invités.....	8
Traduction des articles Inf'OGM.....	8
Enquêtes, vidéos et mini-guides.....	9
5) Apport de l'information à différents publics.....	10
Au niveau français.....	10
Au niveau européen.....	10
Au niveau international.....	10
6) Politique de communication et promotion.....	11
Transmettre de l'information aux médias.....	11
Toucher le grand public.....	11
7) Les partenariats.....	12
8) Quelques messages de soutien.....	12

## 1. Vie associative

Au 31 décembre 2020, l'association comptait 134 adhérents soit dix de plus qu'en décembre 2019.

### Le Conseil d'Administration

En 2020, le CA était composé de douze administratrices et administrateurs ayant un mandat de trois années. Parmi ces membres du CA, Suzanne Dalle était en fin de mandat alors que Serge Müller et Jacques Dandelot étaient démissionnaires. Frédéric Guérin et Claire Chauvet (qui était en fin de mandat) ne sont également plus administrateurs d'Inf'OGM.

Lors de l'Assemblée Générale 2020 (tenue le 13 septembre 2020 en raison des conditions sanitaires), tous les candidats déclarés (Anne-Marie Schmit, François Catzeflis et Sylvain Willig) ont été élus pour un mandat de trois années, allant de l'Assemblée Générale 2020 à l'Assemblée Générale 2023.

Le nombre d'administrateurs présents au Conseil d'Administration est désormais de dix (le plafond réglementaire est de 15 administrateurs pour Inf'OGM) :

	<b>Nom</b>	<b>AG d'élection</b>	<b>Fin de mandat</b>
1	Jean Azan	2018	2021
2	Jean-Luc Juthier	2018	2021
3	Hervé Le Meur	2018	2021
4	Thierry Mercier	2018	2021
5	Annick Bossu	2019	2022
6	Brigitte Nardin	2019	2022
7	Arnaud Apoteker	2019	2022
8	François Catzeflis	2020	2023
9	Sylvain Willig	2020	2023
10	Anne-Marie Schmit	2020	2023

La Présidente et représentante légale d'Inf'OGM pour la période de l'AG 2020 à l'AG 2021 est Annick Bossu, en remplacement de Jacques Dandelot, chaleureusement remercié. Ci-dessous, vous trouverez les administrateurs référents pour certains des projets menés par Inf'OGM.

<b>Projet</b>	<b>Administrateur référent</b>
Site internet	Suivi comité de rédaction : Annick Bossu
Journal	Directrice de publication : Annick Bossu
Veille Juridique	Hervé Le Meur
Veille Semences	Thierry Mercier
Nouveaux OGM	Thierry Mercier, Hervé Le Meur, Annick Bossu
Brevet	Hervé Le Meur
Santé	Annick Bossu
Numérisation du Vivant	Thierry Mercier
<b>Fonctions « support »</b>	<b>Administrateur référent</b>
Représentant légal	Annick Bossu

Relations humaines	Annick Bossu, Hervé Le Meur
Promotion	Prospection adhérents / abonnés et collecte de fonds : Anne-Marie Schmit
Gestion financière	Comptabilité : Jean-Luc Juthier

## L'équipe salariée

En 2020, l'équipe salariée d'Inf'OGM était composée de six personnes : Rachel Dujardin, Carinne Dumont, Zoé Jacquinot, Eric Meunier, Christophe Noisette et Frédéric Prat.

L'équipe salariée est toujours en télétravail complet. Rachel Dujardin travaille depuis Lans-en-Vercors (Isère), Zoé Jacquinot ainsi qu'Eric Meunier depuis Paris, Christophe Noisette depuis Busseix (Haute-Vienne), Carinne Dumont depuis Bourg-Argental (Loire) et Frédéric Prat depuis Claret (Hérault).

En 2020, fidèle à son fonctionnement traditionnel, l'équipe s'est réunie régulièrement par téléphone, une fois par semaine sauf exception pour faire le point sur les différentes tâches au sein d'Inf'OGM. Des réunions physiques trimestrielles étaient également programmées, remplacées par des visioconférences.

Pour l'équipe, l'année 2020 fut une année compliquée du fait des gardes d'enfants à domicile lorsque les établissements scolaires furent fermés. Par contre, le télétravail étant la norme depuis plusieurs années à Inf'OGM, peu de bouleversements ont eu lieu dans le travail lui-même lors du confinement national au printemps 2020. À noter qu'au cours des trois derniers mois de l'année, Christophe Noisette a pris un congé sabbatique. L'équipe s'est organisée pour que le travail, notamment de rédaction et de coordination des rédactions, soit assuré sur cette période.

## Le fonctionnement d'Inf'OGM

La vie de l'association s'est déclinée de manière particulière en 2020 du fait des mesures de confinement. Cette année, le Conseil d'administration a maintenu son rythme d'une réunion mensuelle, la plupart d'entre elles ayant eu lieu par téléphone. L'Assemblée Générale et le séminaire annuel de l'association ont pu être organisés en visioconférence. Ce format a présenté un désavantage évident, l'absence de contact physique. Mais un avantage a émergé avec la participation d'un plus grand nombre de personnes qu'à l'accoutumée. L'Assemblée Générale, organisée sur les seuls aspects administratifs, a réuni près de trente personnes. Organisé le lendemain de l'Assemblée Générale sur des thèmes d'actualité, le séminaire a, de son côté, réuni une vingtaine de personnes, malgré un objectif d'invitation en cercle restreint.

La vie de l'association s'est également traduite par une mobilisation croissante des administratrices et administrateurs. Plusieurs groupes de travail ont ainsi été mis en place, tant sur des questions d'administration interne que sur des thèmes d'actualité. Il est important d'insister ici sur le travail mis en œuvre pour tenter de consolider la gestion informatique de l'association. Une gestion qui à ce jour, ne permet pas encore de remplir tous les objectifs de promotion que l'association s'est fixés.

## 2. Contexte thématique et ligne éditoriale

Inf'OGM inscrit son action d'information sur les OGM et les semences dans un environnement qui, depuis quelques années, voit converger plusieurs sujets tous reliés. Le travail de l'association ayant été de renseigner de manière croissante ces différents sujets, il est nécessaire de présenter ici le contexte général de manière assez détaillée.

L'année 2020 a confirmé la tendance d'élargissement des thèmes, tendance évoquée en 2019. Une offensive a ainsi été observée sur les sujets suivants : OGM *stricto-sensu* (végétaux, animaux et micro-organismes), numérisation du vivant, propriété intellectuelle et santé. Cette conjonction de sujets constitue ce que l'on pourrait aujourd'hui nommer « l'artificialisation du vivant ». Ces dossiers sont à un tournant politique important de la société. L'objectif poursuivi par les tenants d'une « liberté d'innovation » est d'obtenir le libre accès à la biodiversité sous forme numérisée pour s'en servir comme matière première, la modifier génétiquement (tout en échappant à la législation OGM et au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages) et la privatiser. La situation pandémique de 2020 a témoigné que la santé pouvait être un facteur d'accélération de ce mouvement.

> Le dossier des OGM transgéniques n'a que peu évolué en 2020. Par contre, le débat sur les nouvelles techniques de modification génétique a pris de l'ampleur dans le monde et surtout en Europe avec une décision de justice française obtenue par les organisations de la société civile. En février 2020, le Conseil d'État a traduit en droit français l'arrêt européen qui statue que les nouvelles techniques de modification génétique produisent des OGM réglementés ; et que seules les techniques de mutagenèse qui disposent d'un historique d'utilisation sans risque donnent des OGM échappant aux requis législatifs. Un raisonnement sur les techniques de mutagenèse qui, par extension, s'applique à toutes nouvelles techniques de modification génétique. La stratégie des entreprises, avec l'appui de la Commission européenne (CE) et de quelques États membres qui revendiquaient un statut d'exemption pour nombre de leurs nouveaux OGM (sous couvert d'une incapacité théorique à les tracer) s'en est ainsi trouvée bloquée. En réaction, les actions de lobbying à Bruxelles se sont démultipliées, avec aujourd'hui une possible réécriture de la législation européenne sur les OGM dans les mois ou années à venir. Les années 2021 et 2022 verront ce débat législatif s'intensifier.

> Autre dossier : les micro-organismes génétiquement modifiés (MGM). Grâce à une enquête originale, Inf'OGM a renseigné pour la première fois comment les produits issus de ces MGM échappent aux requis de la loi depuis des années. Une situation problématique pour nombre de transformateurs qui souhaitent éviter les OGM et qui nous ont demandé de les accompagner dans leur démarche.

> Enfin, les animaux OGM sont de plus en plus dans l'actualité avec une avancée discrète mais réelle. Les questions éthiques, mais aussi celles des potentiels impacts environnementaux ou sanitaires se posent. Mais, outre ces questions, le forçage génétique chez des moustiques, rats, etc. pose aussi question, même s'il peut également apparaître comme un chiffon rouge, agité pour focaliser l'attention du plus grand nombre. En effet nous estimons que le forçage génétique est actuellement mis en avant sur des projets « humanitaires » ou écologiques mais qu'il est destiné à terme, à soutenir l'agriculture intensive dont les moyens de lutte contre les parasites se réduisent. Le forçage génétique est encore un exemple de la fuite en avant technologique.

> La question de l'accès aux génomes des organismes vivants composant la biodiversité terrestre est devenue, depuis peu, l'enjeu d'après discussions au niveau international. Ces organismes composant la biodiversité (pourtant protégée par la Convention sur la Diversité Biologique de 1992) ont fait et font toujours l'objet de séquençage. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et la Convention sur la diversité biologique (CBD) doivent à présent décider si l'accès et l'utilisation des informations sur ordinateur est équivalent ou non à l'accès et l'utilisation des organismes eux-mêmes. Ce débat est fondamental car l'enjeu est de savoir si les entreprises auront accès librement et sans contrainte à ces informations ou si elles devront obtenir un accord, signer un contrat et partager les avantages, comme c'est le cas aujourd'hui pour les ressources génétiques dites « physiques ». Sur ce sujet, deux blocs de pays s'opposent : les pays d'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord, le Japon et l'Australie militent pour un accès libre sans contrainte. D'autres pays en Amérique du Sud, Afrique, Asie

du Sud-Ouest et Asie du Sud s'y opposent assez fermement. On retrouve dans ce dossier un argument commun avec celui des nouveaux OGM : l'affirmation que les séquences numérisées ne seraient pas traçables.

Ce sujet, lié au dossier OGM, est fondamental car il apparaît clairement que la stratégie des entreprises est d'accéder à cette biodiversité en piochant dans les bases de données de génomes numérisés sur ordinateur, pour la modifier (ou prétendre la modifier) avec les outils de modification génétique, voire ensuite affirmer avoir trouvé les échantillons dans leurs bases de données privées.

> La question de la **brevetabilité du vivant** a également évolué. Depuis plusieurs années, l'OMPI débat de la mise en place d'un système de brevet international unique. Ces discussions voient les mêmes blocs de pays que sur la numérisation du vivant s'opposer :

- d'un côté, les pays refusant que l'information sur l'origine géographique soit obligatoire (pays qui militent également pour un accès libre et sans contrainte aux génomes numérisés) ;
- d'un autre côté, ceux voulant que soit renseignée obligatoirement l'origine géographique du matériel à la base de l'invention pour permettre un partage des avantages.

Notons que les brevets délivrés sur des séquences numériques peuvent voir leur portée étendue à l'organisme vivant qui contient ces séquences comme le stipule la directive 98/44 de l'Union européenne, par exemple.

L'année 2020 a évidemment été profondément marquée par la situation sanitaire mondiale liée au SARS-CoV-2. Cette crise a été l'occasion d'observer que **la santé** est une porte d'entrée que les pro-biotechs n'hésitent pas à ouvrir. Deux vaccins développés sont ainsi issus d'une nouvelle technique OGM de vaccin or, à l'été 2020, le législateur européen a exempté ces vaccins OGM des requis de la législation OGM. Dans cette situation d'exception, l'importance d'accéder librement et sans contrainte aux informations numérisées est donnée en exemple. Par conséquent, la santé (virus et vaccin) est également l'un des nouveaux sujets de 2020 suivis par l'association.

Tous ces thèmes (OGM transgéniques, nouvelles techniques de modification génétique, propriété industrielle, santé et numérisation du vivant) ont fait l'objet d'articles dans le journal et sur le site. Inf'OGM a terminé l'année 2020 sur une réflexion interne autour du choix de thèmes à suivre dans les années à venir et de la stratégie de communication à mettre en œuvre. Objectif : essayer de diffuser les informations aussi efficacement que possible en fonction des ressources internes. Cette réflexion aboutira en 2021.

### 3. L'actualité OGM et semences à travers les veilles d'informations

#### La veille juridique

Depuis 2002, la veille juridique d'Inf'OGM permet de compiler des informations institutionnelles et politiques françaises, européennes et internationales de manière brute et régulière sur les OGM. Ce travail de suivi de l'actualité juridique permet d'actualiser notre connaissance du contexte global des OGM et des biotechnologies et de nourrir des analyses plus approfondies, livrées ensuite dans les articles publiés par Inf'OGM. Il est envoyé à une liste de diffusion regroupant 45 personnes de la société civile impliquées ou intéressées dont des membres d'associations de la société civile. Chaque année, ces dernières contribuent au soutien, notamment financier, de la veille. Il s'agit des Amis de la Terre, Biocoop, la Confédération Paysanne, la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), Greenpeace, Nature & Progrès et l'Union nationale des apiculteurs français (Unaf).

Cette année 2020 fut riche sur le plan juridique, notamment avec deux décisions importantes : l'arrêt du Conseil d'État sur les nouveaux OGM et les VrTH et la décision de l'Office européen des brevets sur les produits issus de procédés essentiellement biologiques. Inf'OGM a su rendre compte de ces actualités dans ses articles et dossiers.

## La veille Europe

Depuis de nombreuses années, Inf'OGM participe aux échanges d'informations avec les acteurs de la société civile présents au niveau européen. Après une période de participation en baisse, Inf'OGM a pu réinvestir plus de temps de travail dans cette veille. Une remobilisation importante au vu de la multiplication des actualités et de l'importance du débat français pour le niveau européen.

Dans le cadre de réunions désormais mensuelles et d'un webinaire de trois jours, les échanges avec les partenaires européens furent nombreux en 2020. Les échanges ont principalement tourné autour de l'actualité du Conseil d'État en France et ses implications au niveau européen. Les propositions de décrets français ont également fait l'objet de nombreuses discussions. Ces actualités nationales furent discutées dans un contexte européen qui a vu la Commission européenne ne pas mettre en œuvre la décision de la CJUE de juillet 2018. Mais cette Commission a initié une étude sur la législation européenne, à la demande du Conseil de l'Union européenne et dont les résultats sont attendus courant 2021.

Le travail réalisé par Inf'OGM dans le cadre de sa Veille Europe a permis de maintenir des échanges d'informations et d'analyses qui bénéficient aussi bien à Inf'OGM qu'à ses partenaires. La traduction en anglais des articles Inf'OGM ayant une pertinence évidente a permis également d'alimenter ce projet.

## La veille semences

La veille citoyenne d'informations sur les semences (VCIS) a continué son activité de diffusion d'informations, essentiellement *via* des articles sur le web et le journal, ainsi que par deux interventions dans des formations données à SupAgro Montpellier (voir la partie formation plus bas).

Les activités liées à la veille semences sont de trois ordres :

> Écriture d'articles sur le thème des semences pour le journal bimestriel : après deux dossiers dédiés en 2019, aucun dossier spécifique aux semences n'a été publié en 2020. Mais **une** rubrique semences a été créée à partir du N° 160 (juillet/sept 2020) et plusieurs articles sur ce thème tout au long de l'année (dont un issu d'un partenaire d'un réseau mexicain sur la biodiversité).

> Écriture de plus d'une vingtaine d'articles pour le site Internet suivant l'actualité. À noter quelques thèmes importants :

- la possibilité pour les agriculteurs bio, avec le nouveau règlement européen AB applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'utiliser du « matériel hétérogène biologique » ;
- la possibilité en France de ventes de semences du domaine public aux amateurs, suivie de l'attaque de la Commission européenne *via* un « avis circonstancié » : Inf'OGM a fait le siège du ministère de l'agriculture pendant 6 mois pour connaître la position du gouvernement français, qui n'en a toujours pas pris à ce jour (article paru en février 2021) ;
- les nouvelles normes de commercialisation du matériel de reproduction des fruitiers ;
- la mise au point en Argentine d'un blé transgénique ;
- la confirmation par l'Inrae du caractère non OGM du blé Renan (avec article 2019 d'Inf'OGM cité) ;
- une affaire de biopiraterie sur le teff.

> Animation de la liste de diffusion modérée d'informations sur les semences (info-semences, 128 inscrits en 2020, chiffre stable depuis 4 ans, et 1 mél par jour en moyenne). Cette liste de diffusion d'information est évaluée chaque année par les utilisateurs (10 % de taux de retour, ce qui est bien pour une telle évaluation). Elle sert à « *se faire une idée du paysage de l'actualité concernant les semences, en particulier à l'international* », c'est une veille « *utile* » et certains articles sont rediffusés, notamment à des maisons de semences paysannes. Elle fait « *gagner du temps* ». La fréquence est bonne pour certains, pourrait être diminuée pour d'autres.

Dématérialisation des semences, droits de propriété intellectuelle (Brevets et COV, que l'on peut aussi rattacher à la veille juridique), ventes de semences aux amateurs, semences « *biofortifiées* » présentées comme solution pour remédier aux carences alimentaires, blé OGM, cas de biopiraterie... sont quelques-uns des thèmes abordés en 2020 et qui continueront à être traités en 2021, ainsi que l'évolution de la réglementation européenne sur les semences...

Le partenariat avec le RSP s'est renforcé, avec la définition conjointe de thèmes d'articles et la rédaction de certains articles par une juriste du RSP.

## 4. Les réalisations de l'année

### Le site Inf'OGM

En 2020, Inf'OGM a publié 86 articles ou mises à jour sur son site internet (contre 82 en 2019). 163919 utilisateurs se sont rendus sur le site entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020 (contre 170 667 en 2019), soit une baisse de 3,95%.

Les autres indicateurs du site sont du même ordre, à savoir une légère baisse de fréquentation. Ainsi, il y a eu 9,5 % de pages vues en moins entre 2019 et 2020 (295 017 contre 326 044 en 2019), et 9 % de vues uniques en moins également (passant de 288 821 à 262 867 vues). La durée moyenne des visites est, en revanche, stable - autour de 1'30'', de même que le taux de rebond (82,73 % en 2020 et 81,42 % en 2019). Notre hypothèse pour expliquer cette baisse de fréquentation est que, même si le nombre de recherches de mots clés « OGM » et « biotechnologies » *via* des moteurs de recherche est resté stable entre 2019 et 2020, il s'agissait l'année dernière en grande partie de recherches en lien avec la Covid-19 (origine du virus et vaccins ARN en particulier), thèmes que nous avons peu traités.

Inf'OGM ayant également un rôle de diffusion d'information au niveau européen et à l'international, des articles originaux ont été traduits en anglais afin de répondre à cette demande. Ce sont ainsi huit articles qui ont été traduits pour des informations originales car issues d'enquêtes Inf'OGM, d'actualités françaises non répercutées à l'étranger ou encore de débats internationaux non suivis par les acteurs non francophones malgré leurs enjeux stratégiques. Huit articles auxquels s'ajoutent la traduction intégrale en anglais de deux dossiers Inf'OGM rédigés en 2020, « OGM, science et dés-informations » et « Numériser le Vivant pour mieux le privatiser » (ce dernier fut publié début 2021).

### Le journal Inf'OGM

En 2020, Inf'OGM a maintenu la publication de son journal papier trimestriel (28 pages/4 numéros par an) pour un total de 60 articles. Il comporte un dossier thématique, des pages d'actualités (des synthèses des articles principaux et pertinents issus du site internet), une ouverture (un texte qui aborde des questions connexes aux OGM



et aux semences, voir ci-dessous), des états des lieux (« [Arbres génétiquement modifiés : peu de cultures, beaucoup d'essais](#) » et « [Autorisations de pesticides dans l'UE : déficientes selon la CJUE](#) »), un bestiaire, un chiffre et une citation. Et des recensions d'ouvrages sur nos thématiques.

#### Articles en 2020 de la rubrique Ouverture :

« [Prix Pinocchio spécial agrobusiness : Yara vainqueur !](#) »,  
 « [Une biodiversité préservée augmente les rendements](#) »,  
 « [Covid-19 : pas de solution miracle avec les biotechnologies](#) »,  
 et « [Préparations naturelles contre pesticides de synthèse](#) ».

Les dossiers thématiques de douze pages sont toujours composés de plusieurs articles rédigés par Inf'OGM et des auteurs extérieurs et permettent de faire un point aussi complet et contextualisé que possible sur un sujet particulier.

#### Les dossiers thématiques publiés en 2020 ont été les suivants :

N°158, janvier - mars 2020 | [Insectes OGM, l'impossible contrôle](#)  
 N°159, avril - mai 2020 | [Brevets sur le vivant, une épée de Damoclès](#)  
 N°160, juillet - septembre 2020 | [Forçage génétique : vers une désorganisation du vivant ?](#)  
 N°161, octobre - décembre 2020 | [OGM, Science et dés-informations !](#)

Le nombre d'abonnés au journal reste relativement stable (et faible), avec 350 abonnés au 31/12/2020 pour une diffusion de 500 exemplaires par numéro. Notons que ces abonnés font bien souvent circuler leurs exemplaires au sein des réseaux militants, et qu'à la lecture de la version papier du journal s'ajoutent des milliers de vues des articles du journal en ligne. La conservation du journal papier est réclamée notamment par les militants.

Cette année, nous avons fait le pari d'une plus large diffusion gratuite des dossiers thématiques, en partenariat avec certains eurodéputés. Ainsi, le dossier consacré au forçage génétique a été financé largement par l'eurodéputé écologiste Benoît Biteau et sa version papier a été envoyée gratuitement à 73 collectifs et associations et 135 acteurs clés, en France et en Afrique. Le dossier intitulé « OGM, Science et dés-informations » a, quant à lui, bénéficié d'une traduction en anglais financée par l'eurodéputé Pascal Durand (groupe Renew Europe). Une telle traduction s'est avérée nécessaire car le dossier présente l'ensemble des arguments techniques présentés par les entreprises pour obtenir une dérèglementation des nouveaux OGM. Des arguments souvent non fondés. Sa version digitale a été diffusée auprès de tous les parlementaires européens et français, ainsi qu'auprès d'une trentaine de partenaires anglophones clés. Enfin, l'eurodéputée luxembourgeoise Tilly Metz (groupe Groupe des Verts/Alliance libre européenne) a financé, en 2020, un dossier sur la numérisation du vivant ainsi que sa traduction en anglais, à paraître début 2021.

#### Articles écrits par des rédacteurs invités

Si la grande majorité des articles du site Internet et du journal sont rédigés par l'équipe de salarié-e-s, Inf'OGM a également accueilli des plumes extérieures, parfois de nos administrateurs (Annick, Jacques, Hervé et Jean-Luc).

Journal	Auteurs
158	Jacques Caplat, Guillaume Tumerelle
159	Guy Kastler, Johanna Eckhardt, No patents on seeds !, François Parsy, Jean Luc Juthier, Christian Crouzet (Biau Germe) (entretien)

160	Christian Hosy (FNE), Mareike Imken (Save our Seeds/Zukunftsstiftung Landwirtschaft), Hervé Le Meur, Jacques Dandelot
161	Annick Bossu, Hervé Le Meur, Catherine Marielle

## Traduction des articles Inf'OGM

Alors qu'en 2019, cinq articles avaient été traduits en anglais, c'est un total de 21 articles qui furent publiés en langue anglaise en 2020. Parmi ces 21 articles se trouvent ceux des dossiers « OGM, science et dés-informations » et « Numériser le Vivant pour mieux le privatiser » (publié début 2021).

### Dans le détail, les articles du site traduits en 2020 furent :

- Gene Drive: EFSA considers the framework adequate but insufficient! - December 2020
- Patentability New GMOs are patentable - December 2020
- GMO Canola: The Canadian government comes to the rescue of Cibus - November 2020
- New GMOs: the European Commission wants to block France - October 2020
- Cibus' canola, the mysterious origin of the mutation - September 2020
- UPOV: Indeed, new GMOs can be accurately identified - March 2020
- Are new GMOs listed in the plant variety databases? - January 2020
- EU - Control of GMOs: a defective material - January 2020

La promotion de ces articles se fait par le biais de liste courriel. Elle gagnerait à être encore plus large. À ces articles publiés sur le site Inf'OGM, il faut également noter que des articles Inf'OGM ont été publiés sur d'autres sites anglophones comme celui de [GM Watch](#) au Royaume-Uni. Cette organisation a ainsi repris ou cité les deux articles sur Cibus et celui sur l'UPOV.

## Enquêtes, vidéos et mini-guides

En 2020, Inf'OGM a mené plusieurs enquêtes originales afin de toucher un public plus large :

**Enquête & vidéo | Forçage génétique** – Le forçage génétique est une technique capable d'éradiquer des espèces entières mais la promotion qu'elle a connue en 2020 se base sur l'idée qu'elle puisse permettre de... préserver la biodiversité ! Telle est la conclusion qui est ressortie d'un [rapport très controversé](#) commandité par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le forçage génétique y est présenté comme une solution pour décimer les parasites, comme les moustiques porteurs de paludisme. Par le passé, l'Humain a profondément déséquilibré des écosystèmes en introduisant, accidentellement ou volontairement, de nouvelles espèces. Ici, le risque est encore plus grand car on modifie le génome d'un organisme en forçant cette modification dans toute sa descendance. Il est donc important que le rapport commandité par l'UICN ne serve pas de base à une future position officielle de l'UICN sur le forçage génétique. Une telle position pourrait être utilisée politiquement lors des futures négociations dans le cadre de la convention sur la biodiversité. Inf'OGM a mené l'enquête en 2020 et a alerté les acteurs clés du dossier (cf. dossier du N°160).

Une vidéo de vulgarisation de 3 minutes sur ce sujet est également en cours de finalisation (sortie prévue début 2021). Nous espérons que le format, ludique et facile d'accès, permettra de toucher un public plus large et d'encourager les citoyens à prendre part aux débats sur cette nouvelle technologie au potentiel très destructeur.

**Enquête | Dissimulations des entreprises sur les OGM** - Le dossier des nouvelles techniques de modification génétique est sur la table de l'Union européenne depuis plus de dix ans. Au cours de cette décennie, nombreux sont les arguments qui ont été mis en avant par les entreprises pour convaincre le monde politique de déréglementer ces nouveaux OGM. Pourtant, à bien y regarder, la bibliographie scientifique, la réalité des protocoles opératoires et même parfois les pratiques des entreprises elles-mêmes disent tout autre chose. Ceci n'est pas sans conséquences puisque, d'après l'OMC, les cadres réglementaires doivent impérativement s'appuyer sur des arguments scientifiques.

Faut-il vraiment croire les entreprises quand elles affirment que les nouveaux OGM sont indifférenciables de ce que la Nature peut produire ? Peut-on leur faire confiance lorsqu'elles annoncent maîtriser leur protocole de modification génétique de bout en bout ? Les OGM réglementés, transgéniques ou nouveaux, sont-ils exactement ceux décrits dans les dossiers de demande d'autorisation ? Les mois et années à venir seront l'objet de lobby intense pour affaiblir, voire supprimer l'encadrement réglementaire des nouveaux OGM. Les citoyens européens pourraient perdre les rares garanties qu'ils ont sur le dossier OGM : l'évaluation des risques et l'étiquetage. Inf'OGM a consacré son dossier N°161 à ce sujet.

**Enquête & vidéo | Micro-organismes** - Des additifs ou auxiliaires technologiques, utilisés en transformation alimentaire notamment, peuvent être produits par des OGM. Nombre d'acteurs ignorent une telle origine OGM, en partie du fait d'une absence d'étiquetage ou de traçabilité documentaire. En bout de chaîne, le consommateur achète et utilise des produits qu'il pense exempts d'OGM ou non issus d'OGM. Cette situation est due à une « ruse » juridique permettant aux producteurs de ces produits (Novozyme, Dupont, etc.) de ne pas être soumis à étiquetage et à l'obligation d'information. En 2020, Inf'OGM a publié une vidéo qui portait sur ce sujet, intitulée [« Des bactéries et des levures génétiquement modifiées, déjà dans nos assiettes ? »](#). Son objectif était de rendre visuelle la problématique des produits issus de micro-organismes GM (MGM) qui échappent légalement à l'étiquetage OGM. Cette vidéo a été vue 2 577 fois sur les différentes plateformes, au 31 décembre 2020. Inf'OGM a également mené l'enquête au cours de l'année et a réussi à lister l'ensemble des produits issus de MGM et commercialisables en Europe. Cette liste, construite à la demande du syndicat des transformateurs de la bio fera l'objet d'une publication originale début 2021.

**Mini guide | Le leurre humanitaire des OGM.** Ce mini-guide de 12 pages a été rédigé dans le but de décrypter l'un des arguments de vente des biotechnologies, répété à l'envi par les entreprises : sauver les Pays du Sud en produisant, en plus grande quantité, des aliments plus nutritifs, et en luttant contre les maladies parasitaires comme le paludisme ou la maladie du sommeil. Inf'OGM a voulu renseigner, au-delà des promesses, les objectifs inavoués qui se cachent derrière ces OGM « humanitaires ». L'approche réductionniste, forcément court-termiste, y est confrontée à la notion d'approche globale, écosystémique, forcément plus durable puisqu'elle tient compte des interrelations entre les êtres vivants, et de leur co-évolution.

Ce mini-guide gratuit est disponible en ligne en [français](#), [anglais](#), [espagnol](#) et sera bientôt publié en vietnamien (premier trimestre 2021). Grâce à des subventions dédiées, 8 000 exemplaires ont pu être distribués gratuitement auprès d'acteurs français et de nombreux collectifs de pays du Sud (Afrique particulièrement et Viêt-Nam prochainement).

## 5. Apport de l'information à différents publics

Amorcé depuis plusieurs années, l'apport ciblé de l'information repose toujours sur le même constat : les acteurs des débats liés aux OGM ont besoin d'une information plus précise, plus technique ou encore d'une analyse plus

poussée que le grand public. Partie souvent invisible du travail d'Inf'OGM, cela n'en reste pas moins un élément crucial de la mission de l'association. Pour ce public, le travail d'Inf'OGM s'effectue aux niveaux français, européen et international.

## Au niveau français

Inf'OGM s'est régulièrement mobilisée pour les acteurs de la société civile française. La Veille semences a ainsi contribué au débat sur les semences en 2020. En diffusant les articles d'Inf'OGM ou d'autres médias (à raison d'un message d'information en moyenne par jour pour près de 130 abonnés / têtes de réseau), elle a participé à socialiser des informations peu diffusées.

De son côté, la Veille Juridique a connu un léger essoufflement mais continue d'être présente. Compilant les informations brutes juridiques liées aux OGM, la veille juridique adresse à peu près une fois tous les deux mois son dépouillement à une quarantaine de personnes francophones et impliquées dans le domaine des OGM.

Inf'OGM est également venue en appui à plusieurs réflexions d'organisation par le biais d'échanges réguliers et autres réunions sur les différents sujets évoqués dans le contexte général. Après avoir passé les années 2018 et 2019 à fournir en informations les organisations qui œuvraient à la Cour de justice de l'Union européenne et au Conseil d'État, Inf'OGM a continué à mener des enquêtes originales et à contribuer aux réflexions auprès de ces structures.

Plus formellement, une convention a été signée avec le Synabio pour les informer sur les micro-organismes génétiquement modifiés. Un travail de première importance pour les membres de ce syndicat qui se retrouvent parfois à utiliser des produits issus d'OGM sans même le savoir. Grâce au travail d'Inf'OGM, l'information est dorénavant passée mais pas encore publique.

## Au niveau européen

Comme depuis plusieurs années, Inf'OGM échange régulièrement avec les organisations européennes. Ce travail a été effectué au travers d'une douzaine de réunions téléphoniques auxquelles Inf'OGM a participé. Un webinaire de trois jours complets a également eu lieu afin de faire le point entre la trentaine d'acteurs européens représentés sur le dossier des nouveaux OGM et les perspectives futures. Ce travail de lien avec les organisations européennes se concrétise également par des échanges plus approfondis avec certaines structures, notamment allemandes. Il est à noter que des rapports de travail (par le biais de financement) ont également eu lieu avec des eurodéputés, intéressés au premier chef par les informations et analyses produites par Inf'OGM.

## Au niveau international

À l'instar du niveau européen, plusieurs échanges ont eu lieu avec des organisations à l'international. Le dossier OGM a fait l'objet de quelques échanges, notamment *via* la liste de diffusion hébergée par Inf'OGM sur les nouvelles techniques. Cette liste est constituée de 69 abonnés issus d'une trentaine de pays différents sur tous les continents.

La nouvelle dynamique à l'international en 2020 a concerné le dossier de la numérisation des ressources génétiques. Inf'OGM a participé à un webinaire de deux jours organisés sur le sujet par le Third World Network et l'African Center for Biodiversity. Après avoir réuni une soixantaine de personnes et permis un grand nombre

d'échanges d'informations et analyses, ce webinaire fut suivi, sur suggestion d'Inf'OGM, de la création d'une liste de diffusion hébergée par TWN. Inf'OGM a également suivi deux webinaires de la CDB sur le sujet (et un troisième en février 2021) et a répercuté les informations aux organisations internationales impliquées dans le débat. Enfin, Inf'OGM entretient des relations privilégiées avec des acteurs de l'information sur les OGM en Amérique latine.

## 6. Politique de communication et promotion

### Transmettre de l'information aux médias

En 2020, Inf'OGM a été reprise ou citée 11 fois dans les médias (*Actu.fr, Alternative Santé, Campagnes Solidaires, la Garance Voyageuse, Invention-Europe, Libération, Produire bio, Sat'Info, Seppi over blog, et Terre-net*). Il faut reconnaître qu'il s'agit ici d'un indicateur en forte baisse puisqu'en 2019, Inf'OGM avait fait l'objet de 29 citations / reprises. L'explication tient au fait que le paysage médiatique a été très largement monopolisé par la Covid-19 en 2020 et qu'il était très compliqué d'intéresser les journalistes à d'autres sujets. De plus, avec les nouveaux OGM, le thème est devenu très complexe, moins sensationnel, et donc plus difficile à « vendre » aux médias... Enfin, Inf'OGM n'a plus, depuis 2018, de salarié dédié à la communication, et la charge de travail existante restreint les capacités des salariés à prendre en main ce travail de manière proactive. Cette situation devrait changer en 2021.

### Toucher le grand public

Depuis plusieurs années, l'une des volontés d'Inf'OGM est de rendre accessible l'information au plus grand nombre, indépendamment de leur niveau de connaissance du sujet OGM et semences. Plusieurs supports de communication tendent à répondre à cet objectif.

#### Les conférences Inf'OGM

Restriction des déplacements et mesures sanitaires obligent, le nombre de conférences données par Inf'OGM en 2020 est évidemment inférieur à ce qu'Inf'OGM a pu faire les années précédentes. Ce sont donc seulement trois interventions qui ont été données en début d'année.

Date	Conférence
10 janvier	« Ces OGM qu'on nous cache » avec Annick Bossu et Jean-Luc Juthier à Saint Appolinard (Loire).
18 février	Débat autour du film « Semences du Futur » avec Eric Meunier et Honorine Périno à Saint Etienne.
18 octobre	Les nouveaux OGM (présentation générale avec le diaporama réalisé en 2019) avec Christophe Noisette et Annick Bossu lors de la fête des Faucheurs Volontaires du Lot.

#### Interventions dans des formations

Chaque année, Inf'OGM intervient dans la formation d'ingénieurs agro à l'école d'AgroSup Montpellier. Cette année, il y a eu deux interventions rémunérées : le 26/02/2020 pour la promo 2019-2020, et le 15/12/2020 pour la promo 2020-2021. Les deux sur le thème : OGM et nouveaux OGM, point d'actualité, juridique et point de vue d'Inf'OGM.

### **L'alert'OGM, la newsletter de l'association**

L'alert'OGM est une newsletter électronique gratuite, sur abonnement. Elle permet d'envoyer, à des personnes et organisations qui souhaitent suivre l'actualité internationale sur les OGM et les semences, une synthèse de tous les articles publiés sur le site, une fois par mois. Fin 2020, il y avait 3897 abonnés à cette lettre. À cela s'ajoutent des communications ponctuelles avec nos soutiens par email afin de faire le point sur des sujets d'enquête précis (comme la biopiraterie et l'appropriation du vivant).

### **Communication *via* les réseaux sociaux**

Au 31 décembre 2020, la page facebook d'Inf'OGM comptait 5 992 abonnés contre 5 345 au 1<sup>er</sup> janvier (+ 12 %). Notre compte twitter, quant à lui, comptabilisait 1 381 abonnés, contre 1 171 en début d'année (+18%). Cette croissance saine, est du même ordre que la croissance observée entre le début et la fin de l'année 2019.

## **7. Les partenariats**

Sur les semences, Inf'OGM travaille en partenariat privilégié avec le Réseau semences paysannes avec lequel il a monté la veille d'informations sur les semences (VCIS). Des échanges fréquents ont également lieu avec la commission semences de la Confédération paysanne, pour obtenir ou donner des informations et écrire/relire des articles. Enfin, des échanges plus informels ont lieu avec des partenaires d'Amérique latine (notamment Red por una América libre de transgénicos) ou plus internationaux comme GRAIN ou ETC, voir plus bas.

En 2020, Inf'OGM a également continué à travailler étroitement avec différentes organisations ou individus. Des chercheurs, des collectifs comme celui des Faucheurs volontaires, des associations défendant l'agriculture biologique (FNAB, IFOAM), des associations environnementalistes (Amis de la Terre, Greenpeace)... Du côté des institutions françaises, le Ministère de la Transition écologique et solidaire continue de soutenir financièrement le travail de l'association avec des contacts réguliers sur l'avancée du projet. Il est par contre toujours difficile sinon impossible d'avoir des échanges avec le ministère de l'Agriculture. Au niveau européen, les partenaires d'Inf'OGM continuent d'être les structures nationales d'États membres comme les structures ayant une représentation à Bruxelles. Il s'agit par exemple d'ECVC, des Amis de la Terre Europe, de CEO, d'Ifoam EU...

Notons enfin que l'association a élargi son réseau international. Ce réseau lui permet d'échanger informations et analyses, suivre les actualités voire, bien que plus rarement, disposer de plumes extérieures pour certains articles. Ainsi, Inf'OGM a des contacts avec diverses structures impliquées dans les débats OGM, semences, Biologie de synthèse... Parmi ces partenaires internationaux, on trouve ETC Group, TWN, la Via Campesina, IFOAM International, la Red para una América latina libre de transgénicos... Fruit d'une volonté de disposer d'une plateforme commune d'échanges, Inf'OGM héberge toujours une liste de diffusion fermée et internationale dédiée au sujet des nouvelles techniques de biotechnologies. Cette liste compte 66 inscrits de 21 pays différents : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chili, Chine, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Suisse. L'élargissement de ce réseau a eu lieu en 2020 sur la thématique de numérisation du vivant. Les structures à l'international suivant ce dossier peuvent être des structures déjà présentes sur les dossiers OGM ou brevets mais d'autres sont investies dans la défense d'une agriculture paysanne par exemple. À ce jour, ce thème réunit une trentaine de structures internationales, soit autant d'acteurs avec qui Inf'OGM échange informations et analyses.

## 8. Quelques messages de soutien

### Sur Inf'OGM :

« Au fil de ses transformations, la veille et la contre-expertise réalisées par Inf'OGM n'ont cessé de s'affirmer comme incontournable pour les groupes mobilisés contre les OGM ».

**Extrait de *Une nouvelle saison dans la série des controverses sur les biotechnologies en agriculture, Comment le dossier des V(r)TH a hérité du conflit des OGM*, page 6, Francis Chateauraynaud (GSPR- EHESS)**

« Ce qui importe, c'est moins la revendication du titre de lanceur d'alerte que l'agencement des capacités permettant à la fois une présence dans les arènes publiques, l'action en justice, la pénétration des sphères politico-médiatiques et une contre-expertise, à l'instar de celle qui a été développée par le groupe Inf'OGM ».

**Extrait de *Alertes et lanceurs d'alerte*, F. Chateauraynaud, Que sais-je, 2020**

« À toute l'équipe d'Inf'OGM, qui fait un travail remarquable sur lequel je me suis constamment appuyé dans ce travail. J'espère que l'association Inf'OGM trouvera dans cet essai des bases argumentaires supplémentaires pour renforcer sa veille, sa pédagogie et son action militante ».

**Nicolas Bouleau, mathématicien et philosophe des sciences, auteur de « *Ce que Nature sait, La révolution combinatoire de la biologie et ses dangers* », PUF, 2021**

« Pour votre journal, encore un grand bravo et un grand merci, il est tellement intéressant et instructif. Votre travail est remarquable. »

**Francine Duflot, Collectif anti-OGM de Picardie**

« Humilité et professionnalisme, esprit de service, c'est là qu'Inf'OGM trouve sa grandeur »

**Matthieu Calame, directeur de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme**

« Merci Inf'OGM pour tout ce que tu m'as apporté et cette ligne de résistance et d'espérance profondément humaine que tu portes par ceux qui t'inspirent. »

**Thierry Raffin, sociologue**

### Sur la liste info-semences et la VCIS :

« Cette veille me paraît très importante. L'actualité que nous partageons est utile et parlante pour nos membres »,

**Cyrille Pacteau, Maraîcher producteur de semences paysannes, administrateur de la MSP Graine des Montagnes et administrateur au RSP**

« Membre actif du Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac, info-semence me permet au-delà de mon intérêt personnel de retransmettre sur la liste de l'association un certain nombre d'informations concernant l'évolution juridique, de tenir au courant nos collègues de l'orientation des grandes firmes semencières, de leur pressions sur les pouvoirs publics ainsi que sur les pays du sud. C'est bien entendu également important d'être tenu au courant des combats des paysans luttant pour garder leur autonomie semencière aux quatre coins du monde ».

**Yves Giraud, paysan, Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac**